

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-27/2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'un city stade et d'une aire de jeux

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés : Carole MOTTUEL

Procuration : Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

La commune a un projet d'investissement qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communal Rue de la Cure.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 123 761,10 € HT.100

La commune sollicite l'aide financière du Conseil régional selon le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR/DSIL		19 802 €	16 %
ANS		0 €	
Conseil régional		30 000 €	24 %
Conseil départemental		49 504 €	40 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		99 306 €	80 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		24 455,10 €	20 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		123 761,10 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ l'opération d'aménagement d'un terrain multisports et les modalités de financement définies ci-dessus.

SOLLICITE le Conseil Régional au titre du nouveau contrat ambition région, dispositif d'aide à destination des collectivités territoriales

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Affiché le

ID : 026-212603195-20220412-D27_2022-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Le Maire



Pierre COLOMB